

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU 27 NOVEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le 27 novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal d' AMURE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie d'AMURE, sous la présidence de Monsieur Marcel MOINARD, Maire.

Présents : MOINARD Marcel, GEANT Thierry, ROY Nadège, COMINET Lydiane, GRIFFON Catherine, MICHAUD Loïc

Absents excusés : GAUDIN Gilles, HERAULT Francette, MOULIN Méлина, DESSEVRE Annie,

Absent non excusé : REIGNIER Bernard,

Pouvoir : GAUDIN Gilles à MICHAUD Loïc
DESSEVRE Annie à COMINET Lydiane

Approbation du dernier compte rendu :

Monsieur MICHAUD souhaite qu'il soit indiqué que l'action du programme de plantation sur le domaine agricole n'a pas été réalisée dans le cadre de la « trame Verte et Bleue ».

Une réunion concernant le rucher communal avec la commission environnement est souhaitée.

Dissolution du SIVS AMURE – SANSAIS – SAINT-GEORGES-DE-REX

Monsieur le maire présente les modalités de dissolution du SIVS AMURE – SANSAIS – SAINT-GEORGES-DE-REX.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide **à l'unanimité** :

- D'acter qu'aucune répartition du passif n'est à prévoir
- De transférer à la commune d'Amuré les biens pour une valeur de 11 479,12€
- De transférer à la commune de Sansais les biens pour une valeur de 14 168,39€
- De transférer à la commune de Saint-Georges-de-Rex les biens pour une valeur de 7 959,58€
- De transférer à la commune d'Amuré les subventions pour une valeur de 2 433,00€
- De transférer à la commune de Sansais les subventions pour une valeur de 7 068,85€
- De transférer à la commune de Saint-Georges-de-Rex les subventions pour une valeur de 4 866,00€
- D'acter sur la répartition du personnel
- D'acter sur la répartition des indemnités de licenciement
- D'acter sur la clé de répartition des résultats de clôture et de trésorerie telles que définies dans le tableau ci-dessus.

Création de postes suite à transfert du personnel du SIVS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que suite à la délibération concernant la dissolution du SIVS Amuré – Sansais - Saint-Georges-de-Rex, du personnel doit être transféré sur la commune d'Amuré. Il est donc nécessaire de créer différents postes à compter du 1^{er} janvier comme suit :

- 1 poste d'Agent Spécialisé principal 2^{ème} classe des écoles pour 21h51
- 1 poste d'Adjoint technique territorial pour 11h14
- 1 poste d'Adjoint d'animation territorial pour 15h15

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte **à l'unanimité** ces créations de poste.

Adhésion à la Centrale d'achat du Centre de gestion des Deux-Sèvres et au marché de mise en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

Le Conseil, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** des membres :

- Décide d'adhérer à la Centrale d'achat du CDG79,
- Autorise le maire à signer tout document relatif à cette adhésion, notamment la convention d'adhésion annexée à la présente délibération,

- Autorise le maire à signer tout document relatif au marché de mise en conformité des adhérents de la Centrale d'achat avec le Règlement Général sur la Protection des Données,
- Décide de l'ouverture des crédits budgétaires nécessaires à l'exécution du marché de mise en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données.

		Société retenue	Offre de base	Option 1 (mission de DPD externalisé)
Lot n°1	Communes de moins de 1.000 habitants Établissements publics de moins de 10 agents	GOCONCEPTS	395€ HT	150€ HT / an

Déclarations d'Intention d'Aliéner

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception d'une déclaration d'intention d'aliéner pour le bien situé

- 11 route de Bergné – Chausse – AB33
- 4B rue de Saint Georges – Chausse – ZA 343
- 9 rue de la croix hosannièr – AC 75

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité ne souhaite pas donner suite à cette déclaration d'intention d'aliéner

Commission d'appels d'offres

La préfecture rappelle que pour la commission d'appel d'offres, il faut 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants. Le maire est président de droit.

Après délibération et à l'unanimité, sont élus membres de la commissions d'appels d'offres :

- les délégués titulaires :
 - o Francette HERAULT
 - o Thierry GEANT
 - o MICHAUD Loïc
- Les délégués suppléants :
 - o Roy Nadège
 - o MOULIN Méline
 - o COMINET Lydiane

Commission géographique au SMBVSN

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception d'un courrier du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Sèvre Niortaise afin de désigner un référent à la commission Géographique au SMBVSN.

- o Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal désigne Thierry GEANT

Machine à pizzas – convention

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que depuis le début de l'année, Pizza Délice F2R a installé une machine à pizzas sur le parking de la mairie.

Monsieur le maire propose qu'une convention de mise à disposition du domaine public soit signée entre les 2 parties.

Cette convention prendrait effet à compter du 1^{er} janvier 2021 pour une durée de 1 an renouvelable tacitement.

L'emplacement sera mis à disposition moyennant la somme de 250€ TTC par an et sera réévaluée tous les ans au mois de janvier selon le coût des charges électriques.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

Vente d'un espace commun du lotissement « La Grosse Pierre »

Monsieur le maire informe le conseil d'une demande d'acquisition de l'espace commun ainsi qu'une partie de la parcelle ZO 199 au propriétaire riverain pour une superficie total d'environ 250m² (20 m² environ pris dans la parcelle ZO 199 et le reste dans l'espace commun) comme indiqué sur le plan suivant.



Monsieur le Maire propose au conseil un tarif de 32€ le m².

Les frais de notaire seront à la charge des acquéreurs.

Le Conseil municipal émet un avis favorable **à l'unanimité** et autorise Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires à cette vente.

Acquisition de parcelles

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'acquérir deux parcelles qui sont en vente.

- La parcelle ZE 83 pour une superficie de 3 464 m²
- La parcelle ZL 235 pour une superficie de 357 m².

Monsieur le maire propose d'acquérir ces parcelles au prix des terrains agricoles.

Le conseil municipal **à l'unanimité** est d'accord sur le principe d'acquisition.

Des délibérations seront prises dès que le prix définitif sera défini.

Acquisition d'un véhicule

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le véhicule communal doit être remplacé.

En effet, compte tenu des réparations afin qu'il puisse passer le contrôle technique, il est préférable d'en acquérir un nouveau.

Un devis pour un camion benne neuf a été demandé au garage UTILÉO à NIORT pour un montant de 25 900,00 HT soit 31 080,00€ TTC.

La pose et fourniture tri-flash + 2 gyrophares sont offertes.

Il va être demandé la possibilité de prise en charge de la carte grise

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte **à l'unanimité** et autorise Monsieur le maire à faire les démarches nécessaires à l'acquisition de ce véhicule.

SIEPDEP – Rapport annuel – Exercice 2019

Monsieur le Maire donne lecture du Rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du SIEPDEP de la vallée de la Courance pour la compétence « Distribution » et la compétence « Production ».

Le conseil Municipal **s'abstient à 7 voix**.

Soutien à l'investissement local – 1000 chantiers

Dans le cadre de son plan de relance départemental, le département a décidé de soutenir les investissements locaux (communaux et intercommunaux) pour la réalisation de travaux contribuant à la valorisation du cadre de vie.

L'objectif est de soutenir la reprise de l'économie deux-sévrienne en favorisant 1000 chantiers à 10 000 €

Le Conseil Départemental participerait à hauteur de 50% d'une dépense éligible HT plafonnée à 10 000 € par chantier.

La commune d'AMURÉ peut bénéficier de 3 chantiers maximum.

2 dossiers avaient été délibérés lors de la réunion du 08 septembre 2020 (DCM48-2020)

Suite au dépôt des dossiers auprès du Conseil Départemental, il est donc nécessaire de revoir ces dossiers.

Monsieur le maire propose au Conseil Municipal les dossiers suivants :

1^{er} – Aménagement du cimetière :

✓	Portail	5 725,31 € HT
✓	Allée	<u>4 274,69 € HT</u>
		10 000,00 € HT

2^{ème} – Toiture logement communal

11 948,90 € HT

Le conseil accepte **à l'unanimité**.

Questions diverses

- ✓ *coupe tondeuse* : Monsieur GEANT informe le conseil qu'il y'a la possibilité de la réparation de la coupe de tonte par l'entreprise SHOME à CHAVAGNÉ.
- ✓ *commission école* : une réunion a eu lieu concernant le fonctionnement de la garderie, et le fait qu'elle a dû être implantée en urgence à la salle des fêtes pour les raisons sanitaires. Le Maire de SANSAIS souhaite dorénavant qu'il n'y ait pas plus de 24 enfants présents à la garderie de SANSAIS. La commission va donc étudier très prochainement une solution de garde pour les enfants de l'école de La Gorre.
- ✓ *commission environnement* : une réunion est demandée par un élu afin d'établir un calendrier d'actions.
- ✓ Signalement d'un taillage de haie abusif. L'auteur sera rencontré par l'adjoint en charge du dossier.

Fin de la séance à 22h15

MOINARD Marcel		REIGNIER Bernard	Absent non excusé
HERAULT Francette	Absente excusée	GAUDIN Gilles	Absent excusé Pouvoir à MICHAUD Loïc
GEANT Thierry		COMINET Lydiane	
MOULIN Mélina	Absente excusée	GRIFFON Catherine	
ROY Nadège		MICHAUD Loïc	
DESSEVRE Annie	Absente excusée Pouvoir à COMINET Lydiane		